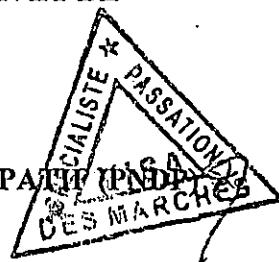


MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)  
\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*  
SERVICE DE CONSULTANTS  
\*\*\*\*\*APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°002 RELATIF A LA SELECTION D'UN  
CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE DE L'ELABORATION D'UN GUIDE ILLUSTRE  
DE SUIVI DES PROJETS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES A L'ATTENTION  
DES MAITRES D'OUVRAGES

Financement : HIMO-MINKA

DATE : 13 avril 2023

## I.

Contexte et justification

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est l'un des cadres opérationnels de la stratégie de la croissance et de l'emploi, mis en place par le Gouvernement camerounais avec l'aide de plusieurs partenaires techniques et financiers. Par cet outil, le Gouvernement camerounais entend donner aux populations à la base les moyens effectifs leur permettant de prendre elles-mêmes en charge leur développement. Pour la conduite de ses missions, le Programme est constitué au niveau Régional de 10 Unités Opérationnelles de Gestion, les Cellules Régionales de Coordination et, au niveau National d'une Cellule National de Coordination (CNC).

Outre ses fonds propres (C2D, BIP, etc.), La République du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA), de l'Agence Française de Développement (AFD), du Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) de l'Union Européenne et du 11ème Fonds Européen pour le Développement (FED), des fonds dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Programme National de Développement Participatif (PNDP).

A ce titre, le PNDP est un Programme multi-bailleurs ; Outre cette spécificité, le PNDP met en œuvre plusieurs opérations spécifiques (REDD+, PAGIRAP, HIMO, Radio, etc...) sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, rendu à sa 3ième phase après une 1ière et une 2ième phase satisfaisantes, le PNDP a à ce jour, accompagné les communes et les communautés à la base, à la réalisation de plus de 8 000 Microprojets d'investissement correspondant à une masse monétaire supérieure à 85 milliards de Francs CFA.

Le PNDP s'est donc véritablement investi à l'échelle du territoire national dans le renforcement des capacités des communes en matière de maîtrise d'ouvrage, notamment dans la conception et l'exécution des infrastructures socioéconomiques de base (bâtiments, réseau électrique, routes, ouvrages d'art, forage, puits, ...). Mais cependant, la réalisation des Micro-Projets, par les entreprises locales et la conduite des prestations diverses (études, contrôle, fournitures, etc...) sont confrontées à des problèmes récurrents de gestion de contrats souvent liés très souvent à la connaissance insuffisante des textes en vigueur par les Maitres d'Ouvrages.

C'est ainsi qu'il est rencontré par exemple des retards dans les délais d'exécution, des difficultés dans (i) la prise en compte des imprévus (travaux supplémentaires) au stade de la

réalisation des travaux, (ii) la relocalisation ou le changement de dénomination des projets, (iii) la prise en compte des prescriptions des documents contractuels (Ordres de Services), (iv) les préliminaires aux différentes réceptions, etc... Ce qui constituerait entre autres l'une des raisons ne favorisant pas de bons taux de décaissement dans l'exécution budgétaire des Communes.

De même, dans le cadre du suivi technique, il est récurrent de constater quelques défaillances au niveau du dispositif de contrôle. Aussi, sans vouloir en faire des techniciens en la matière, les parties prenantes impliquées devraient disposer d'outils de suivi simplifiés par type d'ouvrage pour en améliorer le rendu.

En vue d'aider les Communes dans la gestion efficace des projets en atténuant au maximum les problèmes sus évoqués, le PNDP compte mettre à la disposition des communes, un « manuel illustré » de suivi des projets dans toutes ses composantes notamment le suivi Administratif, technique, environnemental et social, la gestion du contrat et le suivi financier, et dont les articulations prendront en compte le type d'infrastructure à suivre. Cette étude sera conduite par un Consultant individuel assisté d'un infographe, sous la supervision d'un comité technique mis en place à cet effet.

## II. Objectifs de l'activité

Cette prestation a pour objectif l'élaboration d'un « manuel illustré » de suivi des projets au bénéfice des communes, dans leur territoire de compétence.

De manière spécifique il est question de :

- Faire un diagnostic du processus de mise en œuvre des MP au PNDP et ressortir les problèmes les plus récurrents rencontrés, les litiges résolus ou en suspens ;
- Faire un diagnostic pour présenter les différents types d'ouvrages communautaires, leur cycle de vie et surtout ressortir les différentes étapes critiques des ouvrages exécutés dans le cadre du PNDP ;
- Faire ressortir à travers un diagnostic les préoccupations environnementales et sociales autour des ouvrages dans leurs spécificités ;
- Se faire assister d'un infographe et proposer sur les plans techniques, environnemental, et de gestion de contrats, de manière « illustrée », c'est-à-dire à l'aide des photographies (dont il détient les droits d'images) ou des caricatures légendées, les différentes réponses aux préoccupations de suivi les plus récurrentes.

## III. Mandat du consultant

Sur la base de la revue documentaire, des travaux de terrain, d'observations directes, d'entretien avec les parties prenantes et en étroite collaboration avec le Comité de suivi mis en place au niveau de la Cellule Nationale de Coordination (CNC) du PNDP.

Le consultant devra :

- Exploiter les prescriptions et règles techniques applicables dans le suivi de l'exécution des travaux courants, ainsi qu'une base de données des ouvrages communautaires et communaux réalisés, etc. ;
- Inventaire des dispositifs de suivi des Microprojets existants sur le terrain, en relevant les forces et faiblesses ;
- Descendre sur certains sites des réalisations des ouvrages communautaires pour collecter des données photos illustrées et apprécier / capitaliser sur les pratiques appliquées dans le suivi-contrôle de l'exécution des travaux, etc. ;

- Produire les livrables attendus et ressortis au point 5 des présents TDR.

#### IV.

#### Résultats attendus

Le consultant devra fournir un Guide Illustré pour le suivi des projets Communaux Communautaires, comme outil pratique dans le suivi et la gestion des contrats de réalisation de quelques ouvrages communautaires.



Il fournira également un rapport final de la prestation en dix (10) exemplaires papiers, un résumé exécutif de la prestation et des livrables, et un fichier électronique sur clé USB conforme aux objectifs spécifiques des présents TDR.

#### V.

#### Rapports/Livrables

Trois rapports d'étapes seront produits par le consultant retenu et feront apparaître clairement les évolutions dans la réalisation de l'étude :

- Le rapport de démarrage (chronogramme détaillée, méthodologie d'intervention), à produire au plus tard (5) jours après l'ordre de service de commencer et intégrant les échantillons et le cas échéant les outils de collecte proposés par le consultant individuel ;
- Le rapport provisoire en dix (10) exemplaires « **hard** » et en fichier « **sous format Word et Pdf imprimable** » et un draft du « **Guide illustré** », 25 jours après le début de la prestation. Ces documents feront l'objet d'une présentation dans un atelier et les recommandations / apports du comité technique de suivi seront pris en compte par le Consultant individuel pour la production du « **rapport final** » et du « **Guide illustré** » de suivi et de gestion des projets ;
- Un résumé exécutif de **cinq (05) pages maximums** présentant les principaux résultats et conclusions de la mission en français et en anglais ;
- Un rapport final, 5 jours après l'atelier, tenant compte des observations et commentaires en **quatre (04) copies « hard »** et en fichier « **sous format Word et Pdf** » ;
- Le « **Guide illustré** » de suivi et de gestion des projets, en **cinq (5) exemplaires « hard »** et en fichier « **sous format Word et Pdf imprimable** » dû à l'usage des Maitres d'Ouvrages des Projets Communaux et Communautaires.

#### VI.

#### Durée de la prestation

La durée totale de la prestation a été évaluée à **Soixante (60) jours**. Toutefois, la charge du travail du Consultant a été évaluée à **45 hommes/jours**, repartie ainsi par livrable :

- Production du rapport de démarrage : 7 h/j ;
- Production du rapport provisoire et du draft du Guide : 22 h/j ;
- Production du rapport final et du « **Guide illustré** » : 16 h/j.

#### VII.

#### Profil du consultant

Le consultant aura au minimum un Diplôme d'Etudes Supérieures (Bac+5) dans une discipline pertinente (génie civil ou rural) et une expérience générale d'au moins 15 ans. Avoir des compétences dans le suivi de l'exécution des contrats.

La consultation sera conduite par un consultant national dont l'expérience doit comprendre :

- ✓ Au moins dix (10) ans d'expérience dans la conception, la gestion et la réalisation de projets de développement et d'infrastructures communautaires ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des Programmes financés par les Bailleurs de fonds (l'Association Internationale de Développement (IDA), l'Agence Française de Développement (AFD), du Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) de l'Union Européenne, etc...) ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des textes réglementaires en vigueur au Cameroun en matière de suivi – contrôle et gestion des projets ;
- ✓ Avoir une bonne capacité de rédaction, d'analyse et de synthèse ;
- ✓ Avoir une capacité d'écoute et doigté ainsi que d'analyse et de hauteur de vue ;
- ✓ Il devra faire preuve des capacités de communication en français et en anglais, de rédaction des résultats ;
- ✓ Au cas où l'expert n'aurait pas d'expérience / compétence en « infographie », il pourra dans sa méthodologie indiquer qu'il travaillera avec l'assistance d'un Infographe au stade (i) de la préparation de la mission et, (ii) de l'élaboration du « Guide Illustré » de suivi et de gestion des projets.

### **VIII. Critère de sélection**

---

Les documents suivants devront être transmis afin que le dossier de candidature soit considéré comme complet aux fins d'ouverture et d'analyse :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé et faisant ressortir les qualifications et l'expérience sollicitées ;
- La copie certifiée du diplôme exigé ou attestation du diplôme ;
- Les justificatifs probants des références dans les missions similaires (PV de réception, contrats (1<sup>ère</sup> page et page de signature), attestations de bonne fin, etc.) ;
- Une note de compréhension de la mission de deux pages au plus ;
- Présentation du dossier en cinq (05) exemplaires, dont 01 original et 04 copies.

**Le PNDP se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.**

Les manifestations d'intérêt seront évaluées selon la pondération ci-après :

- *Présentation du dossier : 5 pts*
- *Qualifications principales : 15 points* ;
- *Compréhension de la mission : 10 points*
- *Expériences professionnelles : 65 points* et
- *Qualifications complémentaires : 5 points*.

Le Coordonnateur National du Programme National de Développement Participatif invite les consultants individuels nationaux admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent présenter les informations démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (exécution de contrats analogues; expérience dans des conditions semblables, etc.) et qu'ils ont réalisé avec succès les prestations semblables, (prestations terminées dans de bonnes conditions).

**Un consultant sera choisi selon la méthode des marchés pour experts individuels telle que décrite dans les Directives pour la Passation des Marchés dans les Etats Etrangers de l'Agence Française de Développement (AFD).**

Les Manifestations d'Intérêt écrites (un original et cinq copies) doivent être déposées en aux adresses ci-dessous, au plus tard le 25 avril 2023 à 17 Heures (heure locale) et devront comporter la mention suivante « *Appel à manifestation d'intérêt n°002 relatif à la sélection d'un consultant individuel en vue de l'élaboration d'un guide illustre de suivi des projets communaux et communautaires à l'attention des Maitres d'Ouvrages* ».

Les Consultants Individuels intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires sur l'objet de la présente manifestation d'intérêt à l'adresse ci-après :

Cellule Nationale de Coordination du PNDP, au lieu-dit pont-dragages, après la résidence de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire, non loin des bureaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture/UNESCO et du Programme des Nations Unies pour le Développement /PNUD, BP : 660 Yaoundé – Cameroun, Email : pndp\_cameroun@yahoo.fr.

Yaoundé, le 13 APR 2023



Ampliations

- ARMP;
- SOPECAM;
- PUBLICATION/AFFICHAGE;
- ARCHIVES.